

■ **AAA fondation pour l'accès à l'allocation d'actifs**, à
Lausanne (FOSC du 28.08.2002, p. 10). Siège transféré à Ny-
on, chemin de Chantavril 2. Statuts modifiés le 20 décembre
2001 (décision de l'Office fédéral des assurances sociales).
Journal no 9672 du 15.10.2003
(01224480 / CH-550.0.111.240-7)